

Initiation à la cartographie

INVITATION

Matinée : Prise de données GPS sur le terrain avec un smartphone

Après-midi : initiation au logiciel de cartographie QGIS

Jeudi 5 Novembre 2026 à 9h30
Urzy (58)

*Voir plan et bulletin d'inscription
au verso*

Comment cartographier sa forêt ? Le CNPF vous propose une démonstration de différentes applications utiles sur le terrain, ainsi qu'une initiation au logiciel de cartographie QGIS.

Programme :

9h30 : Présentation des différentes applications mobiles

10h30 -12h : Prise de points GPS

Déjeuner au bouchon nivernais

(85 Faubourg du Grand Mouësse 58000 Nevers) – menu plat – dessert à 18 €

13h30 : Initiation au logiciel de cartographie QGIS à Nevers

Prérequis :

- Amener un ordinateur portable et une souris
- Avoir des connaissances de base dans l'utilisation d'un ordinateur
- Télécharger QGIS sur : qgis.org/download/ (version 3.34 ou 3.40)
- Avoir un smartphone chargé et ayant accès à internet

Le Centre National de la Propriété Forestière

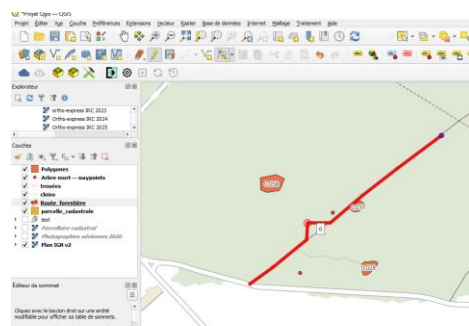
Le CNPF Bourgogne-Franche-Comté est une délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), établissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées.

Parmi ses nombreuses missions, le CNPF propose un programme de formations gratuites, avec près de quarante rendez-vous annuels.

[Consultez le programme complet sur notre site.](#)

www.bourgognefranchecomte.cnpf.fr

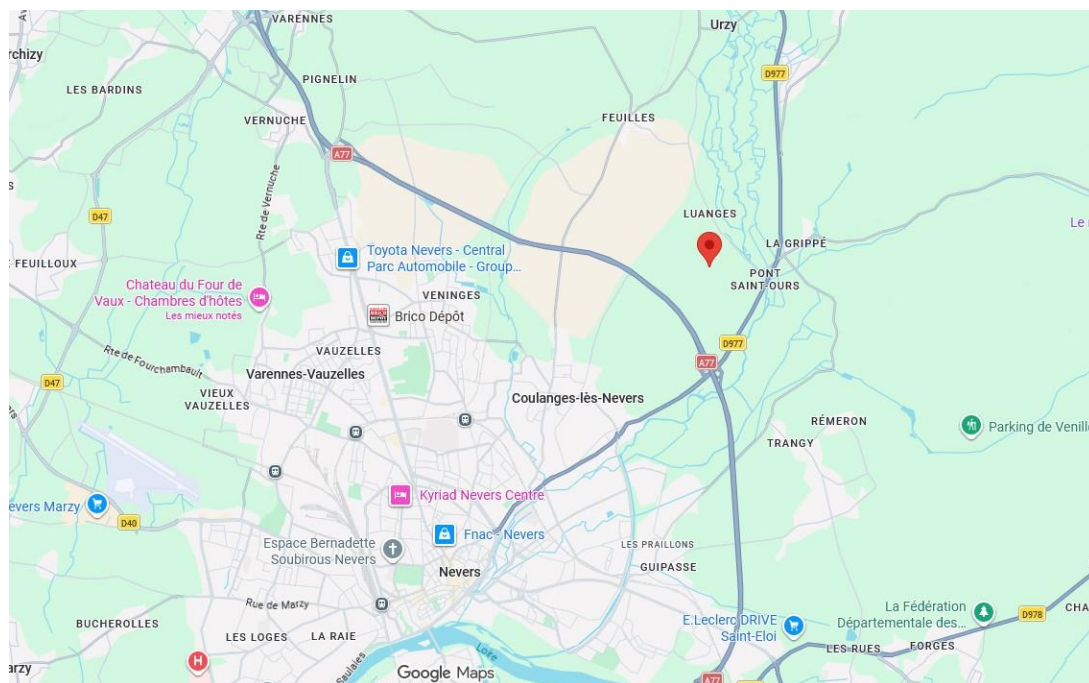
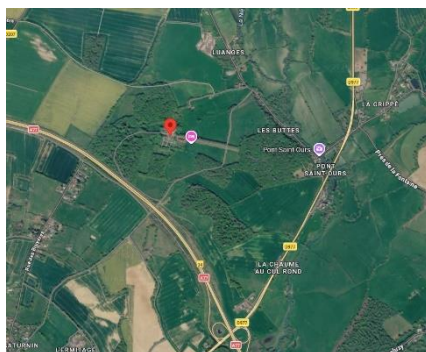
QGIS



Comment venir ?

Rendez-vous à 9h30
au château de Luanges
3 Chemin René de Lespinasse
58130 Urzy

GPS (WGS 84) : (47.023210, 3.200275)



Pour vous inscrire

Participation gratuite. Inscription obligatoire avant le 29 octobre 2026
Par mail : nievre@cnpf.fr
ou téléphone au : 06.01.03.06.69
Adresse : Bât A – 13 rue André Deslignières – 58000 NEVERS

Inscription à la réunion n°28 – Initiation à la cartographie



Nombre de places limité l'après-midi aux 10 premiers inscrits

Madame, Monsieur.....

Adresse :

Tél. :

Mail :

☐ Participera à la réunion et ☐ réserve 1 repas d'un montant de 18 €

étant entendu que tout repas réservé vous engage auprès du restaurateur.

Règlement sur place

Attention dupliquer le bulletin si plusieurs participants.

Conformément à la législation en vigueur relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données à caractère personnel. Vous bénéficiez, en outre, de la possibilité de limiter ou de vous opposer au traitement qui vous concerne. Vous disposez, de plus, du droit à la portabilité de vos données. Pour toute information, contactez dpo@cnpf.fr

Réunion forestière

Centre National de
la Propriété Forestière

